BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVème REPUBLIQUE
PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 053 /96/ADP

PORTANT AUTORISATION DE RESILIATION DE L'ACCORD D'INVESTISSEMENT MINIER SIGNE LE 06 AVRIL 1990 ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO, LE BUMIGEB ET BOLIDEN INTERNATIONAL MINING AB RELATIF A LA MISE EN EXPLOITATION DU GISEMENT DE ZINC DE PERKOA (PROVINCE DU SANGUIE)

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;
Vu la Résolution n°01/92/ADP du 17 juin 1992, portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 17 décembre 1996 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er *: Le Gouvernement est autorisé à résilier l'accord d'investissement minier signé le 06 avril 1990 entre le Gouvernement du Burkina Faso, le BUMIGEB et Boliden International Mining AB relatif à la mise en exploitation du gisement de zinc de Perkoa (Province du Sanguié).*

Article 2 *: La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 17 décembre 1996

Le Secrétaire de séance

Dieudonné Maurice BONANET

Le Président

Dr Bongnessan Arsène YE

BURKINA FASO • Le Président de l'Assemblée des Députés du Peuple